

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 22 mai 2023

Délibération n° CP-2023-2336

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Vie associative - Subventions aux associations - Engagement et Citoyenneté - Année 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Monsieur Florestan Groult

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 3 mai 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Panassier), M. Marion (pouvoir à M. Ray).

Commission permanente du 22 mai 2023**Délibération n° CP-2023-2336**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Vie associative - Subventions aux associations - Engagement et Citoyenneté - Année 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte et objectifs de la Métropole de Lyon

Malgré une crise sanitaire puis économique, le tissu associatif de la Métropole a maintenu sa vitalité, avec plus de 30 000 associations actives sur le territoire et des chiffres de l'emploi stables, avec plus de 51 000 salariés travaillant dans le secteur associatif.

La Métropole soutient chaque année financièrement 1 100 d'entre elles à travers ses différentes politiques publiques, en attribuant plus de 65 M€ de subventions.

En complémentarité de ses politiques publiques, la Métropole a mis en place 2 dispositifs de subventions au titre de sa politique de la vie associative, pour soutenir des associations qui jouent un rôle particulier sur le territoire :

- avec le dispositif soutien à l'accompagnement des associations, la Métropole souhaite contribuer à consolider la situation des structures associatives qui sont, elles-mêmes, au service des autres associations, qui leur permettent de se professionnaliser et de se structurer, leur fournissent des services et des outils, de la connaissance, et parfois un accueil physique. Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2172 du 24 avril 2023, la Métropole a approuvé l'attribution de subventions à 13 structures s'inscrivant dans les objectifs de ce dispositif, pour un montant global de 192 000 €,

- le dispositif engagement et citoyenneté, présenté dans la présente délibération, vise à encourager les projets associatifs dont l'objet est de contribuer à la diffusion d'une culture de l'engagement et de l'esprit citoyen dans la société.

Les associations sont un lieu de vitalité démocratique, d'acquisition de compétences individuelles et collectives, d'expérimentation et d'innovation sociale. Elles sont également vectrices d'inclusion sociale. Certaines, plus que les autres, s'emploient à éveiller la conscience citoyenne, le libre arbitre et le pouvoir d'agir des habitants et à diffuser les valeurs du vivre ensemble et de l'engagement au service de la société, à travers des projets spécifiquement dédiés à ces objectifs, voire en ont fait leur cœur de métier.

Le dispositif engagement et citoyenneté vise plus précisément à répondre aux enjeux suivants :

- l'apprentissage de la citoyenneté : connaissance des droits et devoirs du citoyen, connaissance des institutions, acquisition d'une capacité d'agir en tant que citoyen éclairé,
- l'éducation au débat et à la tolérance, la prévention de la violence,

- l'éducation aux médias traditionnels et à l'image : acquisition d'un esprit critique, d'une ouverture d'esprit et des valeurs exposées ci-dessus, respect de la liberté d'expression,
- le développement de la capacité d'apprentissage et d'émancipation des individus,
- la transmission des patrimoines culturels immatériels dans le cadre des valeurs de vivre ensemble, de responsabilité sociétale et d'humanisme,
- la promotion de l'engagement citoyen, en particulier auprès des jeunes.

Dans le cadre de la présente délibération, il est proposé de soutenir 36 projets associatifs qui répondent à ces enjeux pour un montant de 172 000 €.

II - Propositions de soutien aux acteurs de l'engagement et de la citoyenneté

1° - La Caravane des dix mots à Lyon 3ème

L'association favorise l'expression artistique et citoyenne et la participation à la vie culturelle dans une démarche favorable à la cohésion sociale. Elle entretient les échanges interculturels et le dialogue à travers des actions artistiques, éducatives, pédagogiques et de sensibilisation.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1398 du 16 mai 2022, la Métropole a attribué une subvention de 5 000 € au profit de l'association la Caravane des dix mots.

En 2022, elle a animé des ateliers artistiques et culturels de la Caravane Auvergne-Rhône-Alpes en lien avec plusieurs structures métropolitaines (centres sociaux, collèges et lycées, maisons des jeunes et de la culture -MJC-, associations, hôpitaux, centres pénitenciers, maisons de retraite, foyers de primo-arrivants) et des institutions nationales.

En 2023, elle souhaite poursuivre ses actions et, dans le cadre de la préparation de la biennale des langues 2024, l'association va créer une maison du projet, afin de proposer un cycle de conférences, rencontres, et ateliers pour tous les publics de la Métropole.

Le budget prévisionnel de l'association La Caravane des dix mots pour 2023 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	31 135	ventes de produits finis	42 000
services extérieurs	28 905	Europe	36 000
autres services extérieurs	113 500	État	60 000
charges du personnel	109 460	Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA)	40 000
		Département/fond de développement pour la vie associative (FDVA)	10 000
		Métropole - culture - éducation artistique culturelle	15 000
		Métropole - vie associative appels à projets engagement citoyenneté	15 000
		Métropole - relations internationales (appel à projets)	10 000
		Ville de Lyon	10 000
		autres financeurs publics	10 000
		autres financeurs privés fondations	30 000
		transferts de charges	5 000

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
contribution volontaires en nature	30 000	contribution volontaires en nature/bénévolat	30 000
Total des charges	313 000	Total des produits	313 000

Pour la réalisation de l'ensemble de ses projets qui interviennent dans le cadre des thématiques abordées dans ce dispositif (transmission des patrimoines culturels immatériels en lien avec les valeurs de vivre ensemble, responsabilité sociétale et humanisme, apprentissage de la citoyenneté, promotion de l'engagement), il est proposé d'attribuer, pour 2023, une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association la Caravane des dix mots (5 000 € en 2022).

2° - Le 44 la Maison des passages à Lyon 5ème

L'association a pour objet l'ouverture d'un espace de débats, rencontres, expositions. Elle fait vivre un lieu et un projet culturels consacrés aux dialogues interculturels, à la valorisation de la diversité, avec des principes d'égalité et de fraternité.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1398 du 16 mai 2022, la Métropole a attribué une subvention de 6 000 € au profit de l'association le 44 la Maison des passages.

En 2022, l'association le 44 la Maison des passages a organisé des actions culturelles pour aller à la rencontre de publics diversifiés à l'échelle de la Métropole, visant à stimuler les réflexions, les débats et la participation. Parmi une multitude d'événements, elle envisage de poursuivre les réflexions engagées dans le cadre des perspectives antiracistes et postcoloniales en proposant un nouveau cycle de rencontres et de conférences.

Pour 2023, l'association souhaite élargir davantage ses partenariats pour renforcer son ancrage territorial au sein de la Métropole.

Le budget prévisionnel de l'association Le 44 la Maison des passages pour 2023 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	29 300	cotisations	1 600
services extérieurs	20 600	ventes de produits finis, prestations de services	32 670
autres services extérieurs	35 980	État	30 000
impôts et taxes	300	Région AuRA	6 000
charges du personnel	43 090	Métropole	20 000
dotation aux amortissements, provisions, engagements à réaliser, sur ressources affectées	200	Ville de Lyon	35 000
autres charges de gestion courante	500	reprise sur amortissement et provision	4 700
contribution volontaires en nature	45 000	contribution volontaires en nature/bénévolat	45 000
Total des charges	174 970	Total des produits	174 970

Dans le cadre de son plan d'actions général qui participe aux thématiques liées au dispositif (apprentissage de la citoyenneté, éducation à la tolérance et au débat, prévention de la violence, promotion de l'engagement), il est proposé de reconduire, pour 2023, la subvention accordée en 2022, d'un montant de 6 000 €, à l'association le 44 la Maison des passages.

3° - Mouvement pour une alternative non-violente - groupe de Lyon à Lyon 5ème

L'association Mouvement pour une alternative non-violente - groupe de Lyon (désignée plus simplement MAN-Lyon) a pour but de promouvoir une culture de non-violence, en particulier dans l'éducation, le social, la solidarité internationale et la défense de l'environnement, en proposant des réflexions, des formations et des actions comme la Quinzaine de la non-violence et de la paix, ou des actions de sensibilisation dans les collèges, en vue de favoriser le développement d'une société juste et solidaire

Par ailleurs, l'association a noué de nombreux partenariats avec les MJC de Jean Macé, Neuville-sur-Saône, Saint-Just, les cinémas Rex à Neuville-sur-Saône, Gérard Philippe à Vénissieux, le collectif Jai Jagat, les associations Alternatiba, Ecosila.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1398 du 16 mai 2022, la Métropole a attribué une subvention de 7 000 € au profit de l'association MAN-Lyon.

En 2022, elle a construit pour la 1^{ère} fois, un partenariat avec le monde universitaire à travers l'unité mixte de recherche Triangle qui regroupe l'École normale supérieure -ENS-, l'Université Lumière Lyon 2, le centre national de la recherche scientifique -CNRS- et l'Université Jean Monnet à Saint-Etienne pour l'organisation d'un colloque intitulé La force de la non-violence à partir de l'approche de Judith Butler.

Par ailleurs, 496 personnes ont participé à la Quinzaine de la non-violence qui a eu lieu du 21 septembre au 2 octobre 2022, lors des différentes animations organisées à cette occasion : films, débats, soirées culturelles, ateliers, colloque. Par ailleurs, l'association a développé une action de médiation nomade qui consiste à aller à la rencontre des jeunes, dans les quartiers politiques de la Ville tels que Saint-Fons, Vénissieux et Vaulx-en-Velin, pour engager le dialogue avec les jeunes qui restent dehors la nuit.

En 2023, elle souhaite, d'une part, développer ses interventions lors des soirées de médiation nomade hors été (qui sont au nombre actuel de 55 en période estivale), en quartier politique de la ville et, d'autre part, développer des ateliers de son centre de ressources pour une éducation non-violente.

Le budget prévisionnel de l'association MAN-Lyon pour 2023 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	3 798	ventes	19 700
autres charges	5 400	Département /FDVA	5 500
autres services extérieurs	7 160	État	25 000
impôts et taxes	250	Région AuRA	62 000
charges du personnel	67 642	Métropole	18 000
autres charges de gestion courante	5 600	Ville de Lyon	10 500
dotation amortissement	3 000	Non-violence XXI	4 500
		autres produits gestion	7 650
contribution volontaires en nature	25 000	contribution volontaires en nature/bénévolat	25 000
Total des charges	117 850	Total des produits	117 850

Pour l'ensemble de ses actions qui participent aux thématiques abordées dans ce dispositif (apprentissage de la citoyenneté, éducation à la tolérance et au débat, prévention de la violence, promotion de l'engagement, développement des capacités d'apprentissage et d'émancipation), il est proposé de reconduire, pour 2023, la subvention accordée en 2022, d'un montant de 7 000 €, à l'association MAN-Lyon.

4° - Possible à Lyon 3ème

L'association Possible agit, depuis 8 ans, pour mieux faire comprendre l'univers pénal et carcéral aux citoyens et recréer du lien entre les personnes condamnées et la société. Les objectifs sont de favoriser, pour les personnes condamnées, un retour durable et sans récidive à la vie sociale et de faciliter leur réinsertion professionnelle.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1398 du 16 mai 2022, la Métropole a attribué une subvention de 6 000 € au profit de l'association Possible.

En 2022, elle a conçu, animé et diffusé des formats inédits de sensibilisation inspirés de l'éducation populaire, dans le but d'informer et de déconstruire les idées reçues à travers des actions qu'elle anime auprès du grand public, 3 fois par mois, sur le territoire métropolitain, telles que des apéros justice, rendez-vous au tribunal, balades "justice".

Pour 2023, l'association souhaite développer de nouveaux partenariats, notamment avec des MJC, des associations de quartier, des bailleurs sociaux pour toucher davantage de publics et de façon plus diversifiée sur le territoire de la Métropole.

Le budget prévisionnel de l'association Possible pour 2023 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	8 300	vente de produits/prestations de services	19 400
services extérieurs	38 460	Département /FDVA	4 200
autres services extérieurs	143 830	ministère de l'Intérieur/Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR)	38 000
charges du personnel	192 626	ministère de l'Intérieur/autre	11 000
		ministère de la Justice /Agence du travail d'intérêt général (TIG) et de l'insertion professionnelle	30 000
		ministère de la Justice/direction de l'administration pénitentiaire	5 000
		Caisse allocations familiales	8 000
		Métropole	8 000
		Ville de Lyon	8 000
		autres produits de gestion courante	251 616
emplois des contributions volontaires en nature	11 000	contributions volontaires en nature	11 000
Total des charges	394 216	Total des produits	394 216

Dans le cadre de ses actions qui participent aux thématiques liées à ce dispositif (éducation à la tolérance et au débat, prévention de la violence, apprentissage de la citoyenneté, promotion de l'engagement), il est proposé de reconduire, pour 2023, la subvention accordée en 2022, d'un montant de 6 000 € à l'association Possible.

5° - Tout va bien à Lyon 3ème

L'association a pour objet de diffuser des valeurs positives et des connaissances favorisant le vivre ensemble, ainsi que le développement d'une conscience citoyenne. Elle mène des actions d'éducation aux médias, d'acquisition d'un esprit critique auprès d'un large public et, notamment, carcéral.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1398 du 16 mai 2022, la Métropole a attribué une subvention de 7 000 € au profit de l'association Tout va bien.

En 2022, l'association a rempli ses objectifs en effectuant ses 70 interventions en prison et 2 supplémentaires dans les programmes de préparation à la sortie. Elle a également réalisé 7 formations prévues par les délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), 5 pour les bénévoles citoyennes et une pour les animateurs jeunesse. Par ailleurs, 9 magazines ont pu être publiés de manière participative avec les Grand Lyonnais. Un podcast sur la liberté de la presse et l'égalité des genres a été créé. Au total, 888 personnes ont participé aux actions, notamment, aux ciné-débats en quartiers politique de la ville et aux actions menées dans les prisons.

Pour 2023, l'association souhaite développer ses actions en détention qui, actuellement, sont au nombre de 70 (médiations culturelles en prisons et programme de préparation à la sortie) et organiser des animations contre le harcèlement/cyber harcèlement, la lutte contre les discriminations et la prévention de la violence. Elle souhaite poursuivre l'édition de magazines pour favoriser l'engagement, la tolérance.

Le budget prévisionnel de l'association Tout va bien pour 2023 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	30 500	vente de produits/prestations de services	60 000
services extérieurs	7 000	Département /FDVA	3 000
autres services extérieurs	12 500	Agence nationale cohésion territoires	10 000
charges du personnel	60 000	Métropole	10 000
		Ville de Lyon	5 000
		État - direction régionales des affaires culturelles (DRAC)	10 000
		autres produits de gestion courante	12 000
emplois des contributions volontaires en nature	67 500	contributions volontaires en nature	67 500
Total des charges	177 500	Total des produits	177 500

Pour son plan général d'actions qui participent aux thématiques liées à ce dispositif (éducation à la tolérance et au débat, prévention de la violence, apprentissage de la citoyenneté, développement des capacités d'apprentissage et d'émancipation, éducation aux médias, promotion de l'engagement), il est proposé de reconduire, pour 2023, la subvention accordée en 2022, d'un montant de 7 000 € à l'association Tout va bien.

6° - Lyon la Duchère à Lyon 9ème

L'association Lyon la Duchère œuvre, depuis 1996, dans le quartier de la Duchère à Lyon 9ème, auprès des jeunes qu'elle encadre dans le sport, sur des thématiques telles que la citoyenneté ou l'éducation par le sport et la culture.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1398 du 16 mai 2022, la Métropole a attribué une subvention de 8 000 € au profit de l'association Lyon La Duchère.

En 2022, elle a développé ses actions en matière d'éducation à la citoyenneté avec la mise en place d'un conseil des jeunes, avec un rôle et des actions responsabilisantes. Le conseil des jeunes et les jeunes majeurs ont réalisé un livret citoyen qui reprend les droits et les devoirs du citoyen et qui a fait l'objet d'une distribution grand public. En outre, l'association continuera d'organiser des visites pédagogiques dans des lieux institutionnels tels que le Sénat ou le Parlement européen.

Par ailleurs, l'association a signé avec la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) un partenariat, dans le but de développer, en 2023, des actions de sensibilisation telles que l'organisation d'un tournoi de la fraternité, la diffusion d'un documentaire *Conscious Rap Union* avec une conférence-débat, et un concert de rap pour les joueurs et les éducateurs du club.

Elle envisage de réitérer cette année, la journée sportive et citoyenne *Prox Raid Aventure* avec l'association de la police nationale dont l'objectif est de rapprocher la police et la population et de proposer de l'initiation au self défense, à la boxe, aux gestes de secours, des rencontres et échanges avec la police.

L'association compte également organiser une journée citoyenne le 10 mai 2023, qui consistera à faire venir sur le quartier de la Duchère les différents corps de métiers à uniforme comme les pompiers, la police nationale et municipale. Durant cette journée, des ateliers de découverte, débat et dialogue sont prévus.

Le budget prévisionnel dédié au programme d'actions de Lyon la Duchère pour 2023 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achat de consommation et fournitures	11 600	politique de la ville	2 000
location halle Diagana	600	Métropole	8 000
publication, livrets, communication	2 000	État	4 000
Prestation extérieure	2 200	mécénat privé	11 000
flux, assurance, entretien, déplacements	600		
salaires + charges sociales	8 000		
Total des charges	25 000	Total des produits	25 000

Pour son plan général d'actions qui participent aux thématiques liées à ce dispositif (éducation à la tolérance et au débat, prévention de la violence, apprentissage de la citoyenneté, développement des capacités d'apprentissage et d'émancipation, éducation aux médias), il est proposé de reconduire, pour 2023, la subvention accordée en 2022, d'un montant de 8 000 € à l'association Lyon La Duchère.

7° - Médiatone à Lyon 1er

L'association a pour objet de créer du lien social à travers l'organisation d'événements culturels à visée d'insertion, d'ouverture d'esprit et de respect des autres. Elle accueille des jeunes en chantiers éducatifs, ou en TIG, leur donnant l'opportunité de s'investir dans le bénévolat sur ses événements et l'encadrement nécessaire, et intervient également en milieu carcéral dans le cadre d'ateliers culturels et d'aide à la réinsertion professionnelle.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1398 du 16 mai 2022, la Métropole a attribué une subvention de 5 000 € au profit de l'association Médiatone.

En 2022, forte du succès rencontré par le salon Diskover consacré à l'insertion professionnelle dans le secteur du spectacle vivant, l'association souhaite, pour 2023, poursuivre et développer ses actions tant par son travail de transmission que pour l'organisation d'ateliers Diskover. Pour rappel, ces ateliers sont ouverts aux bénévoles qui se sont engagés ou qui le souhaitent, ainsi qu'à des porteurs de projets émergents et des acteurs de la vie associative.

Dans le programme 2023 de ces ateliers, plusieurs sujets seront abordés : l'animation d'une équipe bénévole et la création d'une vie associative dynamique, l'entourage professionnel d'un artiste, un tour d'horizon des métiers techniques du spectacle, la prévention en milieu festif avec la participation d'associations ayant pour champs d'actions les risques auditifs, la sécurité routière, la consommation d'alcool et de produits stupéfiants et la prévention des violences sexistes et sexuelles.

Le budget prévisionnel de l'association Médiatone pour 2023 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats de marchandises	69 600	recettes	2 308 400
autres achats non stockés	718 600	État - aides contrats aidés	54 417
services extérieurs	512 301	Région AuRA	20 000
autres services extérieurs	386 600	Métropole	25 000
charges du personnel	755 755	État - Préfecture	5 000
impôts et taxes	157 400	Ville de Lyon	67 000
autres charges de gestion	46 660	Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) - actions prisons	3 300
quote-part résultat co-productions	35 000	communes diverses	5 000
charges financières exceptionnelles	4 900	Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM) - actions RPK	5 000
		Ville de Villeurbanne	5 000
		Centre national de la musique (CNM) - actions RPK	90 000
		État - DRAC - actions prisons	14 000
		État - DDRDJS - actions prisons	3 500
		État - DRAC actions <i>Booking</i>	10 000
		CNM - actions <i>Booking</i>	35 000
		société civile pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes (ADAMI) - actions <i>Booking</i>	2 000
		Institut français - actions <i>Booking</i>	5 000
		autres produits	100
		quote-part résultat productions	6 800
		produits financiers exceptionnels	22 300
emplois des contributions volontaires en nature	134 600	contributions volontaires en nature	134 600
Total des charges	2 821 416	Total des produits	2 821 417

Pour toutes ses actions qui contribuent aux thématiques liées à ce dispositif (éducation à la tolérance et au débat, prévention de la violence, développement des capacités d'apprentissage et d'émancipation, promotion de l'engagement), il est proposé de reconduire la subvention accordée en 2022, d'un montant de 5 000 € à l'association Médiatone.

8° - Les cités d'or à Lyon 1er

L'association Les cités d'or est un mouvement d'éducation populaire dont la vocation est de faire émerger de nouveaux citoyens. Elle participe au développement d'une conscience citoyenne par ses actions de sensibilisation auprès de jeunes adultes en rupture scolaire ou sociale.

Les Écoles buissonnières sont des parcours d'autonomie et de citoyenneté qui réunissent des jeunes de 16-25 ans en service civique dans différentes structures d'accueil du territoire (centres sociaux, MJC, missions locales).

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1398 du 16 mai 2022, la Métropole a attribué une subvention de 10 000 € au profit de l'association Les cités d'or.

En 2022, les activités des Écoles buissonnières ont pu être réalisées avec un retour de plus de 70 % de situations positives (formation, emploi), en lien avec 60 structures dans les quartiers de la Duchère, Lyon 8ème, Villeurbanne et, à titre expérimental, à Vaulx-en-Velin auprès d'un public un peu plus âgé, avec une volonté affirmée d'engagement.

En 2023, l'association souhaite poursuivre ses activités en continuant de mettre en valeur les ressources citoyennes du territoire métropolitain et de ses habitants.

Le budget prévisionnel de l'association Les cités d'or pour 2023 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	64 110,00	vente de produits/prestations de services	50 000,00
services extérieurs	17 300,00	État	10 000,00
autres services extérieurs	12 710,00	établissements publics - État	138 000,00
charges du personnel	281 470,83	Région AuRA	20 000,00
charges indirectes	78 652,30	Métropole	20 000,00
		communes	40 000,00
		aides privées fondations	151 000,00
		autres produits de gestion courante	74 721,42
		<i>sous-total des ressources directes</i>	<i>503 721,42</i>
		autofinancement insuffisance prévisionnelle (déficit)	- 49 478,29
emplois des contributions volontaires en nature	27 200,00	contributions volontaires en nature	27 200,00
Total des charges	481 443,13	Total des produits	481 443,13

Dans le cadre de ses actions qui participent aux thématiques liés à ce dispositif (éducation à la tolérance et au débat, prévention de la violence, apprentissage de la citoyenneté, promotion de l'engagement, éducation aux médias, développement des capacités d'apprentissage et d'émancipation), il est proposé de reconduire, pour 2023, la subvention accordée en 2022, d'un montant de 10 000 €, à l'association Les cités d'or.

9° - La compagnie des Passeurs de mémoires à Lyon 4ème

Depuis sa fondation, il y a 26 ans, l'association la compagnie des Passeurs de mémoires inscrit ses actions dans l'exploration de questions de société et, plus particulièrement, celles de la place des valeurs républicaines, l'intégration, la mémoire, la laïcité.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1715 du 17 octobre 2022, la Métropole a attribué une subvention de 4 000 € au profit de l'association la compagnie des Passeurs de mémoires.

En 2022, l'association a, notamment, réalisé des actions durant une année scolaire, auprès des collèges, lycées, universités avec un travail préparatoire en collaboration avec les enseignants avant une représentation de la pièce Passeports pour la liberté, suivie d'un débat en présence d'un sociologue, puis de restitutions écrites des élèves.

Pour 2023, l'association souhaite poursuivre le travail entrepris en 2022 dont le sujet est au cœur des programmes des classes de sciences économiques et sociales (ESS) : intégration, déterminismes, famille, ascenseur social, discriminations.

Plusieurs centaines de jeunes (Saint-Genis-Laval, Vaulx-en-Velin, Rillieux-la-Pape, Villeurbanne et Lyon) vont être concernés par cette action au sein même de leurs établissements.

Le budget prévisionnel de l'association la compagnie des Passeurs de mémoires pour 2023 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	8 000	cotisations/adhésions	270
services extérieurs	1 800	ventes de produits finis	48 000
autres services extérieurs	4 120	Métropole	8 000
charges du personnel	59 752	État - délégation interministérielle lutte contre le racisme (DILCRAH)	3 000
		Fondation mémoire pour la mémoire de la Shoah	10 000
		ressources propres	4 402
Total des charges	73 672	Total des produits	73 672

Pour ce projet qui traite des thématiques soutenues dans ce dispositif (apprentissage de la citoyenneté, tolérance et au débat, prévention de la violence), il est proposé de reconduire, pour 2023, la subvention de accordée en 2022, d'un montant de 4 000 € à l'association la compagnie des Passeurs de mémoires.

10° - L'association Ça presse à Lyon 4ème

L'association Ça presse est une association d'éducation aux médias et, plus particulièrement, au dessin de presse. Elle intervient dans de nombreux établissements scolaires en développant un travail de sensibilisation, notamment de prévention de la violence, d'éducation aux principes de citoyenneté à travers le dessin de presse et de pédagogie avec de nombreux ateliers spécifiques en présence de dessinateurs, de juristes, de journalistes, d'historiens et de sociologues.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1715 du 17 octobre 2022, la Métropole a attribué une subvention de 12 000 € au profit de l'association Ça presse.

En 2022, l'association a organisé les rencontres internationales du dessin de presse, avec la participation de dessinateurs tels que Willem, Dubouillon, Gros, Soulcie, Sié, Lacombe, Pancho, Deligne, Rémi Malingrey, Willis from Tunis, Cambon, Soph' et de nombreux visiteurs (2 930 comptabilisés).

Ainsi, des expositions, des table-rondes (541 participants), des débats, des *masters class* ont eu lieu dans des lieux institutionnels du territoire métropolitain : bibliothèques, Hôtel de Ville de Lyon, Mairies d'arrondissement et, en hommage au dessinateur Charb, à Hôtel de Ville de Villeurbanne.

De nombreuses visites scolaires ont également été organisées à l'Hôtel de ville de Lyon et Villeurbanne. Trois cent soixante-quinze élèves ont ainsi été accueillis et ont bénéficié d'une démonstration de sérigraphie, d'une brève histoire de la satire et d'une visite médiatisée d'une heure avec explication et débat autour des dessins.

En 2023, l'association a pour projet d'amplifier ses actions et de déployer ses expositions dans plusieurs autres communes. Les Rencontres internationales du dessin de presse auront lieu du 17 au 19 mars.

Dans le cadre de ses activités, l'association participe aux thématiques soutenues dans ce dispositif : éducation aux médias traditionnels, éducation à la tolérance et au débat, prévention de la violence et à l'apprentissage de la citoyenneté.

Le budget prévisionnel de l'association Ça presse pour 2023 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	26 600	ventes de produits finis	23 900
services extérieurs	2 000	État	2 000
autres services extérieurs	43 400	Métropole - relations internationales	10 000
charges du personnel	15 000	Métropole - culture	3 000
		Métropole - mission diversité	3 000
		Métropole - vie associative appels à projets engagement citoyenneté	15 000
		Ville de Lyon	10 000
		autres communes	5 000
		autres produits	15 100
Total des charges	87 000	Total des produits	87 000

Il est proposé de reconduire, pour 2023, la subvention de fonctionnement, accordée en 2022, d'un montant de 12 000 € à l'association Ça presse.

11° - L'association Initiatives en économie sociale et solidaire (IESS) à Vénissieux

Cette association participe à la réalisation d'événements culturels et sportifs en encadrant et coordonnant la mobilisation des bénévoles et, notamment, de personnes en situation d'exclusion. Elle développe, sur la base de la participation à ces événements, des actions visant à l'insertion sociale et/ou professionnelle de publics fragiles et/ou précaires : jeunes en rupture sociale, personnes handicapées, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, réfugiés.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1715 du 17 octobre 2022, la Métropole a attribué une subvention de 8 000 € au profit de l'association IESS.

En 2022, l'association a mobilisé 351 personnes pour ses actions, avec environ 120 jeunes de la Métropole : 41 stagiaires, 20 tigistes qui ont effectué 700 heures de travaux d'intérêt général, 40 du service national universel (SNU), ainsi que 10 du travail alternatif payé à la journée (TAPAJ). Inspiré d'un dispositif québécois, TAPAJ s'adresse à des jeunes marginalisés, usagers de drogues et sans domicile fixe ou vivant dans des quartiers défavorisés, pour leur proposer un emploi et une porte de sortie de l'addiction.

En 2023, l'objectif de l'association est de poursuivre sa structuration dans le cadre de ses actions ayant pour thématiques la mobilisation par l'engagement citoyen, la mise en lien en allant à la rencontre des publics.

Elle participe aux thématiques soutenues dans ce dispositif : promotion de l'engagement des jeunes et apprentissage de la citoyenneté.

Le budget prévisionnel dédié au programme d'actions de l'association IESS pour 2023 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
charges de personnel	14 700	Métropole	12 000
charges sociales de l'action	9 800	financeurs privés	18 000
fournitures	2 500		
charges indirectes	3 000		
Total des charges	30 000	Total des produits	30 000

Pour son plan d'actions d'inclusion sociale par le bénévolat, Il est proposé de reconduire, pour 2023, la subvention, accordée en 2022, d'un montant de 8 000 € à l'association IESS.

12° - L'union des comités d'intérêts locaux du Grand Lyon (UCIL) à Lyon 5ème

L'association UCIL fédère environ 50 comités d'intérêts locaux de la Métropole, qui œuvrent pour l'amélioration de la cité et du cadre de vie de ses habitants. Elle participe aux concertations du Conseil de développement de la Métropole, de SYTRAL Mobilités, d'Only Lyon, de la Commission départementale de la nature, des sites et des paysages, du comité de déontologie et de transparence des élus et de la Maison de l'environnement dont elle est membre fondateur, et produit différents rapports et contributions. L'association, par ailleurs, centralise des services communs au bénéfice des comités adhérents (information, formations, logistique).

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1715 du 17 octobre 2022, la Métropole a attribué une subvention de 13 000 € au profit de à l'association UCIL.

En 2022, l'association a mis en place des commissions internes spécialisées qui ont rassemblé environ 5 000 participants et produit des rapports communiqués aux adhérents et aux élus sur des problématiques d'urbanisme, de transports, de circulation, d'environnement, de développement durable. Elle a participé à 500 instances de concertation.

En 2023, l'association UCIL souhaite poursuivre ses actions et a pour ambition de les étendre, notamment, par l'adhésion de nouveaux CIL.

Par les missions qu'elle se donne et son organisation interne (représentativité, débats), l'association participe aux thématiques soutenues dans ce dispositif : apprentissage de la citoyenneté, éducation à la tolérance et au débat, prévention de la violence, promotion de l'engagement et du bénévolat.

Le budget prévisionnel de l'association l'UCIL pour 2023 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
services extérieurs	8 040	produits d'exploitation	2 100
autres services extérieurs	2 260	Métropole	13 000

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
charges de personnel RVL	11 500	Ville de Lyon	5 000
		cotisations	1 700
Personnel bénévole	32 857	bénévolat	32 857
Total des charges	54 657	Total des produits	54 657

Il est proposé de reconduire pour 2023, la subvention de fonctionnement accordée en 2022, d'un montant de 13 000 € à l'association l'UCIL.

13° - Association Coexister France à Lyon 2ème

L'association Coexister France dont le siège est à Paris a une antenne à Lyon 2ème. Il s'agit d'un mouvement indépendant de jeunes qui militent pour la paix et pour favoriser le lien social, l'amitié entre des jeunes de différentes convictions, qu'elles soient spirituelles, religieuses ou philosophiques.

En 2023, l'association accompagnera l'engagement des jeunes du territoire à travers un programme de 10 mois pour porter sur le territoire des actions de dialogues (notamment, 10 cafés-débats, un jeu de piste, interconvictionnel, 4 repas partagés,) de solidarité (don du sang, 9 repas en lien avec l'association Les Petites cantines) et de sensibilisation (former et sensibiliser les jeunes à la construction de la paix et de l'engagement citoyen).

Le budget prévisionnel de l'association Coexister France pour 2023 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats marchandises	40 000	ventes de marchandises, prestations de services	42 785
services extérieurs	92 825	État	176 612
autres services extérieurs	168 380	Région/Département	11 000
charges du personnel	348 364	Ville de Lyon	4 000
autres charges	25 828	Métropole	4 000
		autres communes	6 000
		aides privées	357 000
		dons/cotisations membres	74 000
contribution volontaires en nature	660 000	contribution volontaires en nature/bénévolat	660 000
Total des charges	1 335 397	Total des produits	1 335 397

Pour ses actions qui contribuent aux thématiques liées à ce dispositif (promotion de l'engagement, apprentissage de la citoyenneté, éducation à la tolérance et au débat, prévention de la violence), il est proposé d'allouer, pour 2023, une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association Coexister France.

14° - Acte Public Compagnie à Lyon 1er

En 2023, l'association Acte Public Compagnie mènera plusieurs projets en lien avec l'audiovisuel, allant de la réalisation de documentaires et de captations de spectacles, à de l'action artistique et culturelle, des projections-débats, des rencontres, ayant trait aux 60 ans d'histoire franco-algérienne et aux 40 ans de la marche pour l'égalité et contre le racisme.

L'association a pour projet de réaliser un film sur la période de la marche pour l'égalité et contre le racisme, s'appuyant sur la création théâtrale 1983 au Théâtre national populaire (TNP) avec 3 rencontres : Université Jean Moulin Lyon 3, Rize et TNP sur la mobilisation artistique et politique des jeunes de banlieue.

En outre, sont également prévus, d'une part, un film au centre culturel œcuménique (CCO) à la Rayonne consacré à la création d'un lieu culturel innovant et, d'autre part, un cycle de projections et de rencontres avec la MJC de Villeurbanne qui portera sur l'histoire, la solidarité, l'écologie et l'égalité.

Le budget prévisionnel de l'association Acte Public Compagnie pour 2023 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	21 900	vente de produits/prestations de services	28 000
services extérieurs	14 050	Département - FDVA	5 000
autres services extérieurs	10 850	CNC	90 000
impôts et taxes	9 000	État - DILCRAH	6 000
charges de personnel	128 000	État - DRAC	10 000
autres charges de gestion courante	5 000	État - direction académique aux arts et à la culture (DAAC)	5 000
charges financières	400	Métropole - solidarité éducation	5 000
		Métropole - vie associative appels à projets engagement citoyenneté	5 000
		Région AuRA	12 000
		Ville de Lyon - fonctionnement	5 000
		Ville de Lyon - culture	5 000
		Ville de Villeurbanne	8 000
		autres produits de gestion courante	100
		mécénat	5 000
		produits financiers	100
Total des charges	189 200	Total des produits	189 200

Pour ses actions qui traitent des thématiques soutenues dans ce dispositif (éducation aux médias, apprentissage de la citoyenneté, éducation à la tolérance et au débat, prévention de la violence, transmission des patrimoines culturels immatériels en lien avec les valeurs de vivre ensemble, responsabilité sociale et humanisme), il est proposé d'allouer pour 2023 une subvention de 4 000 € à l'association Acte Public Compagnie.

15° - Union régionale pour l'habitat des jeunes Auvergne-Rhône-Alpes (URHAJ) à Lyon 3ème

Créée en 2017, suite à la fusion des unions régionales Auvergne et Rhône-Alpes, l'URHAJ Auvergne-Rhône-Alpes, rassemble 43 adhérents répartis sur 10 départements de la région.

Les activités de ce réseau s'inscrivent dans une dynamique d'éducation populaire et d'économie sociale et solidaire (ESS). Le réseau habitat jeunes compte environ 12 000 jeunes de 16 à 30 ans logés, chaque année, dans les 69 résidences et 4 services habitat jeunes de la région.

L'association souhaite favoriser la mobilité professionnelle et l'installation des jeunes, sur un territoire, en les accompagnant vers l'autonomie dans un cadre convivial et citoyen, au travers de multiples services (accompagnement individuel, aide aux démarches administratives, animations collectives, etc.).

En 2023, elle compte organiser un week-end citoyen les 10 et 11 juin 2023 en invitant 3 188 jeunes de la Métropole, avec les animateurs et les élus du réseau à échanger lors d'ateliers sur le rôle de l'élu, réfléchir à leur engagement, aux notions de faire-ensemble, vivre ensemble, débattre et s'engager. *In fine*, un collège jeunes sera créé afin d'avoir une représentation dans les instances mêmes de l'URHAJ.

Le budget prévisionnel dédié au projet de l'URHAJ pour 2023 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats consommations matières et fournitures	3 500	produits d'exploitation	1 800
services extérieurs	2 000	Métropole	6 000
autres services extérieurs	4 560	autres produits	10 735
charges de personnel	8 475		
secours en nature	3 000	transports des jeunes	3 000
mise à disposition de biens et services	6 923	prestations en nature animateurs des structures	6 923
Total des charges	28 458	Total des produits	28 458

Pour son projet qui participe aux thématiques liées à ce dispositif (engagement des jeunes, apprentissage de la citoyenneté, développement des capacités d'apprentissage et d'émancipation, éducation à la tolérance et au débat, prévention de la violence), il est proposé d'allouer, pour 2023, une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association URHAJ.

16° - Association Kabubu à Lyon 3ème

L'association Kabubu prône la pratique sportive pour favoriser l'intégration des personnes exilées par des rencontres sportives mêlant personnes exilées et habitants de la Métropole.

Par cette médiation, elle favorise la création de liens sociaux entre personnes exilées locales et facilite l'insertion professionnelle des personnes exilées en créant des opportunités telles que des formations dans le domaine du sport et la création d'un programme Ambassad'or, générateur de lien social et de valorisation des compétences, auprès des jeunes qui vise à développer leur esprit critique et leur pouvoir d'agir. L'association souhaite étendre ses actions d'engagement dans le cadre des activités sportives exercées auprès des personnes exilées dont des mineurs non accompagnés.

Les activités sportives, gratuites et ouvertes à tous, se déroulent chaque semaine à Lyon et à Villeurbanne. L'association souhaite impacter d'autres territoires et communes de la Métropole. Certaines actions sont en cours de réalisation à Saint-Priest et à Meyzieu.

Le budget prévisionnel de l'association Kabubu pour 2023 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	62 077	vente de produits/prestations de services	78 695
services extérieurs	50 843	État - délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR)	29 988
autres services extérieurs	74 729	MACIF - projet P'ins	19 443
charges de personnel	303 636	Fondation de France	35 160
autres charges de gestion courante	951	État - direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS)	50 464
charges exceptionnelles	3 355	<i>Olympic Refuge Foundation (ORF)</i>	87 000
dotations	2 000	<i>Onside Fund</i>	14 199
		État - DRAJES dispositif SESAME	20 931
		Paris tous en jeux - actions SPLASH	20 951
		Ville de Paris	25 000
		Agence nationale sport	12 000
		Ville de Lyon	6 399
		Métropole (Vie associative, internationale, autres)	29 000
		BNP Paribas	3 000
		En Route vers les Jeux - Projet BIPS	35 000
		autres produits	30 361
Total des charges	497 591	Total des produits	497 591

Pour ses actions qui contribuent aux thématiques liées à ce dispositif (promotion de l'engagement, apprentissage de la citoyenneté, développement des capacités d'apprentissage et d'émancipation, éducation à la tolérance et au débat, prévention de la violence), il est proposé d'allouer, pour 2023, une subvention d'un montant de 3 000 € à l'Association Kabubu.

17° - Coup de Soleil en Rhône-Alpes à Lyon 5ème

L'association Coup de Soleil a été créée en 1985 à Paris puis, en 1997, sur le territoire rhônalpin, pour résister au racisme et à la xénophobie qui se développaient envers les "maghrébins de France". L'association favorise les relations entre tous les gens d'Algérie, du Maroc, de Tunisie, les pieds-noirs, rapatriés immigrés ou générations nées en France, et les habitants de la Métropole, par des conférences, des expositions, des projections de films, des spectacles et anime des interventions dans des établissements scolaires relatifs à l'histoire et à la création culturelle d'artistes et d'intellectuels maghrébins.

Dans le domaine de l'apprentissage de la citoyenneté, elle entreprend un travail avec des jeunes de centres sociaux dans la connaissance et la mise en pratique des objectifs du développement durable et avec des partenaires algériens dans le cadre du programme Jousour (Passerelles en langue arabe). Celui-ci vise spécifiquement, les acteurs algériens et français agissant en faveur de la jeunesse et de l'enfance.

Dans celui de la transmission des patrimoines culturels immatériels, elle souhaite mener une action de témoignages autour de la guerre d'Algérie, à la demande des professeurs d'histoire et de français d'établissements scolaires de l'agglomération métropolitaine.

Le budget prévisionnel de l'association Coup de Soleil en Rhône-Alpes pour 2023 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	9 500	ventes	6 000
services extérieurs	8 080	État	15 100
autres services extérieurs	22 730	Métropole - relations internationales	11 000
charges de personnel	10 620	Métropole - vie associative - appel à projets engagement citoyenneté	8 000
autres charges	9 570	Ville de Lyon	13 000
		Ville de Villeurbanne	3 000
		Ville de Grenoble	3 000
		autres produits	1 400
emploi des contributions volontaires en nature	23 660	contributions volontaires en nature	23 660
Total des charges	84 160	Total des produits	84 160

Pour ses actions qui traitent des thématiques soutenues dans ce dispositif (apprentissage de la citoyenneté, transmission des patrimoines culturels immatériels en lien avec les valeurs de vivre ensemble, responsabilité sociétale et humanisme), il est proposé d'allouer, pour 2023, une subvention de 3 000 € à l'association Coup de Soleil en Rhône-Alpes.

18° - Atelier de productions audiovisuelles pour les sciences humaines et sociales (APASHES)

L'association APASHES, fondée en 2000, a pour but d'être un espace de réflexion, de promotion, de réalisation et d'aide à la production de films. Elle organise des ateliers audiovisuels avec des jeunes ayant pour vocation de lutter contre les discriminations, pour déconstruire des préjugés, éduquer aux médias et transmettre un patrimoine immatériel.

À travers ces ateliers, les jeunes vont découvrir un patrimoine immatériel que sont les expositions coloniales et un aspect de l'histoire de France qui servira d'apprentissage à la citoyenneté.

Pour le projet 2023, l'atelier audiovisuel avec les jeunes du quartier du Tonkin (Villeurbanne) sera focalisé sur l'exposition coloniale de Lyon 1894.

Les vidéos seront diffusées à une large échelle (chaîne YouTube qui compte 1 500 000 vues et 8 800 abonnés) pour permettre aux habitants de la Métropole de découvrir ce passé méconnu. À terme, un parcours mémoriel est envisagé.

Le budget prévisionnel dédié au projet de l'association APASHES pour 2023 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats consommations matières et fournitures	250	État - DILCRAH	4 000
services extérieurs	1 180	Métropole	5 000
autres services extérieurs	481	Ville de Villeurbanne	4 000
charges de personnel	11 389	centre social du Tonkin	300
Total des charges	13 300	Total des produits	13 300

Dans le cadre de ce projet qui traite de la transmission des patrimoines culturels immatériels en lien avec les valeurs de vivre ensemble, responsabilité sociétale et humanisme, il est proposé d'allouer, pour 2023, une subvention de 3 000 € à l'association APASHES.

19° - Comité français pour l'*United Nations International Children's Emergency Fund (UNICEF)* à Lyon 6ème

L'association UNICEF du Rhône a été créée en 1964, peu de temps après la création d'UNICEF France. Outre des objectifs de levée de fonds pour l'agence des Nations Unies qu'est le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, chargé, dans le monde entier, de défendre les droits des enfants, de répondre à leurs besoins essentiels et de favoriser leur plein épanouissement, l'association française a pour mission de sensibiliser le public, les pouvoirs publics, les médias, les leaders d'opinion et les acteurs économiques français à la situation des enfants, de contribuer à l'éducation et à l'engagement des jeunes.

La priorité est donnée aux enfants les plus vulnérables, notamment victimes de la guerre, de catastrophes naturelles, de la pauvreté extrême et de toute forme de violence ou d'exploitation dans les pays les plus démunis.

Le comité Rhône-Loire-Ain de l'association UNICEF France est uniquement composé de 300 bénévoles formés afin d'obtenir l'habilitation UNICEF. Ceux-ci sont amenés à intervenir dans les collèges, lycées et les milieux universitaires (Université Catholique de Lyon, Université Jean Moulin Lyon 3, École 3A, Institut national des sciences appliquées -INSA-).

L'UNICEF organise également des débats, lutte contre le harcèlement dans les collèges, les lycées, notamment avec l'organisation d'une journée, pour sensibiliser les écoles et les élèves aux phénomènes de harcèlement dans le milieu scolaire. La journée Non au harcèlement est organisée, chaque année, le 18 novembre.

Par ailleurs, l'UNICEF entreprend des actions pour la lutte contre les discriminations et milite pour l'égalité filles garçons, (cahier engagé égalité femmes/hommes, cibles 18-25 ans, *Escape Game* sur l'égalité filles/garçons destiné aux 14-26 ans pour favoriser le dialogue notamment). Il s'agit d'un cahier, avec 28 pages de jeux et exercices, pour apprendre à déconstruire les représentations, s'instruire et s'engager dans la lutte pour l'égalité et contre les discriminations sexistes.

Décerné par l'UNICEF, le label Ville amie des enfants identifie les collectivités qui s'engagent en faveur de tous les enfants inscrivant dans leur politique petite enfance, enfance et jeunesse des innovations sociales servant la cause des droits de l'enfant. A l'heure actuelle, seules la Ville de Lyon et quelques communes sont labellisées, mais l'UNICEF ambitionne d'étendre ce label à toutes les communes de la Métropole.

En outre, elle organise 2 expositions itinérantes pour les collégiens afin de les sensibiliser, d'une part, sur la qualité de l'air et, d'autre part, sur l'accès à l'eau et la qualité de l'eau, avec une enquête à mener par les jeunes dans la ville et une activité créative pour illustrer la lutte contre le gaspillage.

Par ailleurs, elle entreprend également des actions en milieu sportif, de sensibilisation auprès des jeunes sur des problématiques spécifiques telles que l'égalité fille/garçon, le respect des règles et des différences, le respect de l'environnement, la lutte contre le harcèlement, dans le cadre du club ou de l'association sportive. Une large palette d'outils et d'animations existe au sein de l'UNICEF et les bénévoles sont formés à leur utilisation.

Le budget prévisionnel du Comité français pour l'UNICEF pour 2023 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	8 865	ventes/manifestations	16 000
services extérieurs	2 900	Métropole - vie associative - appel à projets engagement citoyenneté	4 000
autres services extérieurs	3 930	Ville de Lyon	4 000
charges de personnel	5 400	autres produits	80 800
		<i>Sous-total</i>	<i>104 800</i>
		remontées UNICEF national	- 83 705
Total des charges	21 095	Total des produits	21 095

Pour toutes ses actions qui participent aux thématiques liées à ce dispositif (apprentissage de la citoyenneté, promotion de l'engagement), il est proposé d'allouer, pour 2023, une subvention d'un montant de 3 000 € au Comité français pour l'UNICEF.

20° - Écarts d'identité à Lyon 3ème

L'association Écarts d'identité valorise les savoirs et les pratiques culturelles qui s'attachent à faire connaître les apports des migrations à la vie sociale et son enrichissement par les rencontres interculturelles, à défendre l'égalité entre humains et à s'opposer à toute forme de discrimination raciale. À cet effet, l'association réalise en premier lieu, l'édition et la publication de la revue Écarts d'identité, migrations-égalité-interculturalité.

Parallèlement, elle organise, également, des événements susceptibles de concourir à la réalisation de son projet : réunions, publications, organisation de colloques, rencontres, débats, interpellations et tout type de manifestation apte à promouvoir ses objectifs. L'association poursuit ses objectifs en dehors de tout engagement partisan ou confessionnel.

À l'heure de la montée des expressions de racisme ou de repli sur soi, la revue interroge les citoyens, le champ associatif et culturel et les politiques publiques au regard du principe d'égalité et de la reconnaissance des apports et des mémoires migratoires.

Le budget prévisionnel de l'association Écart d'identité pour 2023 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	15 120	ventes	3 500
services extérieurs	90	État	3 000
autres services extérieurs	2 690	Région AuRA	5 000
charges de personnel	20 700	Métropole	10 000
		Communes de Lyon et Vaulx-en-Velin	3 000
		autres produits	14 100
emploi des contributions volontaires en nature	10 920	contributions volontaires en nature	10 920
Total des charges	49 520	Total des produits	49 520

Pour cette thématique qui traite de la transmission des patrimoines culturels immatériels en lien avec les valeurs de vivre ensemble, responsabilité sociétale et humanisme, il est proposé d'allouer, pour 2023, une subvention de 3 000 € à l'association Écart d'identité.

21° - Adopte une Asso à Rillieux-la-Pape

L'association Adopte une Asso permet l'accès au bénévolat pour les publics fragiles, personnes en situation de handicap, migrants, et jeunes défavorisés. Elle a pour objectifs de favoriser leur participation sociale, améliorer leur qualité de vie (sentiment d'utilité, confiance en soi, création de liens), de réduire la fracture associative. Elle souhaite augmenter le nombre de bénévoles pour une société inclusive.

Elle anime un réseau de partenaires et organise des temps d'échanges et de co-construction avec les acteurs associatifs, comme le GRIM (solutions adaptées aux personnes handicapées) et SINGA (aide aux migrants).

Le budget prévisionnel de l'association Adopte une Asso pour 2023 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	1 600	ventes	18 000
services extérieurs	2 190	Métropole	12 000
autres services extérieurs	12 910	Communes de Lyon et Rillieux-la-Pape	8 000
charges de personnel	105 427	autres partenaires privés	79 000
		autres produits	5 127
emploi des contributions volontaires en nature	3 500	contributions volontaires en nature	3 500
Total des charges	125 627	Total des produits	125 627

Pour ses actions qui contribuent à la promotion de l'engagement, il est proposé d'allouer, pour 2023, une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association Adopte une Asso.

22° - E-Graine ARA (Auvergne Rhône-Alpes) à Lyon 1er

E-Graine est un mouvement associatif d'éducation populaire créé, en 2012, à Lyon par des membres de l'école 3A de Lyon, avec 8 associations régionales, et composé de bénévoles et de professionnels regroupés au sein d'associations locales, d'une union des associations E-graine et d'organisations spécialisées. Il s'appuie sur le référentiel éducatif de l'éducation à la citoyenneté mondiale, défini par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Depuis 2020 l'association concentre ses actions sur l'éducation aux migrations afin de déconstruire les préjugés, transmettre l'histoire des migrations en France comme patrimoine commun. Elle souhaite apporter sa contribution pour une société multiculturelle et inclusive. Elle contribue également, à l'éducation à la transition écologique (alimentation, consommer de façon responsable, lutter contre la précarité énergétique, gestion des déchets).

L'association souhaite démultiplier des espaces de dialogues avec les citoyens et les acteurs toute l'année et afin de développer l'éducation à la citoyenneté mondiale, elle ambitionne de réitérer l'organisation d'évènements tels que le festival Identités Croisées qu'elle a organisé en 2022 en partenariat avec l'Université Jean Moulin Lyon 3 et qui devrait avoir lieu en novembre 2023.

Le budget prévisionnel de l'association E-Graine pour 2023 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	5 334	ventes / prestations	35 000
services extérieurs	16 138	Département - FDVA	7 000
autres services extérieurs	14 800	État - Politique de la ville	5 000
impôts et taxes	420	Fonds coopération jeunesse éducation Populaire - FONGEP	4 000
charges de personnel	76 308	Office français de la biodiversité	5 400
charges financières	8 000	État - DILCRAH	2 000
		Métropole - relations internationales	10 000
		Métropole - Vie associative - appel à projets engagement citoyenneté	6 000
		Ville de Lyon - arrondissement Lyon 1er - transition écologique	2 000
		Lyon 3 - Usines, Universités, union (UUC)	2 000
		Ville de Villeurbanne	1 000
		Ville de Vaux-en-Velin	1 000
		autres produits	40 600
emploi des contributions volontaires en nature	5 000	contributions volontaires en nature	5 000
Total des charges	126 000	Total des produits	126 000

Pour ses actions qui contribuent aux thématiques liées à ce dispositif (apprentissage de la citoyenneté, éducation à la tolérance et au débat, prévention de la violence, promotion de l'engagement), il est proposé d'allouer, pour 2023, une subvention d'un montant de 4 000 € à l'association E-Graine.

23° - Fédération des œuvres laïques (FOL) du Rhône à Lyon 3ème

La FOL 69 est une fédération d'associations culturelles, sportives et scolaires. Elle contribue au progrès de l'éducation sous toutes ses formes. Elle développe des activités dont l'objectif central est de permettre la rencontre et l'échange entre toutes les catégories de population.

Elle est reconnue comme un interlocuteur par les partenaires publics et représente les associations au sein de différentes instances : la commission départementale d'agrément de la jeunesse et des sports, le comité départemental FDVA, le comité départemental du dispositif local d'accompagnement, le conseil de développement de la Métropole et le groupe d'appui départemental à la réforme des rythmes scolaires.

En 2023, la fédération propose un projet Défis citoyens : À toi de jouer qui consiste à sensibiliser le public jeune âgé de 8 à 17 ans, à l'engagement citoyen. Elle dispose pour cela, de 2 outils développés par la ligue de l'enseignement qui fonctionnent de manière interactive.

Le premier Cité Cap a été créé en 2019 par Michel Miaille, professeur émérite de droit et sciences politiques de l'Université Montpellier 1 et ancien président de la ligue de l'enseignement de l'Hérault. Il se présente comme un jeu de plateau, composé d'un décor et de pions en bois représentant divers éléments d'une ville, qui consiste à imaginer la ville idéale. Ce jeu est animé par le chargé de mission de lutte contre les discriminations de la fédération et permet d'aborder de façon ludique les questions de laïcité, de démocratie, de discriminations, d'intérêt général, de vivre-ensemble.

Le 2^{ème} outil est une exposition intitulée Cité laïque pensée et construite autour de la laïcité. L'ensemble du contenu a été réalisé en collaboration avec des associations adhérentes. Cette exposition a reçu le prix de la laïcité 2022 de la République Française décerné par le jury piloté par le comité interministériel de la laïcité.

Le budget prévisionnel dédié au projet de la FOL du Rhône pour 2023 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats consommations matières et fournitures	1 400	ventes	4 000
services extérieurs	430	Métropole	6 500
autres services extérieurs	2 474	Fondation BNP	1 800
charges de personnel	7 530	reprise sur amortissement	569
autres charges	1 035		
Total des charges	12 869	Total des produits	12 869

Pour son projet qui participe aux thématiques liées à ce dispositif (apprentissage de la citoyenneté, éducation à la tolérance et au débat, prévention de la violence promotion de l'engagement), il est proposé d'allouer, pour 2023, une subvention d'un montant de 3 000 € à la FOL du Rhône.

24° - Les Racines de demain à Lyon 7ème

L'association les Racines de demain a été fondée en 2017, sous l'impulsion de spécialistes de l'éducation informelle souhaitant œuvrer pour la construction d'une société plus éclairée en luttant contre les préjugés. Elle s'appuie, notamment, sur l'enseignement de la diversité religieuse et l'apport de connaissances pour construire des temps de rencontres qui nourrissent la tolérance, la liberté de conscience et le vivre ensemble.

Tout au long de l'année, elle met en place des interventions et des rencontres avec des groupes de jeunes et d'adultes (primaires, collèges, lycées, post BAC, associations, professionnels de l'éducation ou du monde universitaire) qui souhaitent découvrir ou renforcer leurs connaissances liées à la diversité religieuse et à la culture générale autour des croyances.

L'association fait appel à des intervenants professionnels, représentatifs des différentes religions présentes en France (christianisme, islam, judaïsme, spiritualités orientales) et garants d'un discours ancré dans les valeurs républicaines.

L'association travaille avec plus de 90 établissements scolaires de la Région AuRA. Ses actions répondent, entre autres, à une demande accrue d'apport de connaissances en lien avec les programmes scolaires et l'éducation à la citoyenneté en vue de :

- permettre à chacun de découvrir les grands principes de chaque religion, d'enseigner les principes de la charte de la laïcité et de les expliquer de manière concrète, de remettre l'histoire des religions dans une perspective historique et culturelle plus globale,
- renforcer le socle républicain et travailler au respect des différences,
- développer l'ouverture d'esprit et l'esprit critique,
- consolider les connaissances acquises au cours de l'année scolaire,
- favoriser le dialogue citoyen en abordant tous les sujets de manière bienveillante sans jugement.

Le budget prévisionnel de l'association Les Racines de demain pour 2023 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	30 500	ventes / prestations	171 500
services extérieurs	52 500	État -DILCRAH	15 000
autres services extérieurs	70 000	Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR)	30 000
impôts et taxes	500	Éducation nationale	15 000
charges de personnel	184 000	Région AuRA	20 000
autres charges de gestion courante	2 000	Métropole	10 000
		Département - FDVA	5 000
		organismes sociaux	7 500
		emplois aidés agence de services et de paiement	1 500
		aides privées - fondation	50 000
		autres produits de gestion courante	14 000

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
emploi des contributions volontaires en nature	28 000	contributions volontaires en nature	28 000
Total des charges	367 500	Total des produits	367 500

Pour ses actions qui participent aux thématiques liées à ce dispositif (éducation à la tolérance et au débat, prévention de la violence, transmission des patrimoines culturels immatériels en lien avec les valeurs de vivre ensemble, responsabilité sociétale et humanisme, apprentissage de la citoyenneté, éducation aux médias), il est proposé d'allouer, pour 2023, une subvention d'un montant de 6 000 € à l'association Les Racines de demain.

25° - La Maison de l'apprendre à Lyon 3ème

Active sur le territoire lyonnais depuis 2018, la Maison de l'apprendre accompagne la coopération des différents acteurs de l'éducation et du développement des compétences afin de soutenir la démultiplication de leur impact et favoriser le développement d'un territoire apprenant.

Depuis 2019, La Maison de l'apprendre coordonne sur le territoire métropolitain, le Festival de l'apprendre qui favorise le décroisement et les rencontres entre acteurs de l'éducation, formation, insertion, engagement citoyen au niveau local, pour et avec les acteurs du territoire.

Cet évènement met en lumière les projets inspirants et fait rayonner les nombreux acteurs engagés sur notre territoire. Gratuit, il permet à tous d'expérimenter et découvrir de nouvelles façons de développer ses compétences et invite chacun à apprendre à prendre soin de soi, des autres et de la planète pour un futur durable et solidaire. Initié à l'international par le *Learning Planet Institute* et l'UNESCO, le Festival #LearningPlanet synchronise le monde entier autour de la journée internationale de l'éducation, célébrée tous les ans le 24 janvier.

En 2023, le festival a eu lieu du 23 au 28 janvier avec 3 500 personnes qui ont pu participer aux ateliers découvertes (une centaine était proposée) et assister à de nombreuses conférences inspirantes.

L'association participe ainsi aux thématiques soutenues dans ce dispositif : développement des capacités d'apprentissage et d'émancipation, apprentissage de la citoyenneté et promotion de l'engagement.

Le budget prévisionnel dédié au projet de la Maison de l'apprendre pour 2023 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats consommations matières et fournitures	15 000	Département - FDVA	3 000
services extérieurs	5 000	Métropole	25 000
autres services extérieurs	10 000	Ville de Lyon	10 000
charges de personnel	40 000	autres produits	32 000
emploi des contributions volontaires en nature	75 000	contributions volontaires en nature	75 000
Total des charges	145 000	Total des produits	145 000

Pour cet évènement qui permet de développer le pouvoir d'agir en tant que citoyens éclairés, de développer ses compétences, de s'adapter aux changements qui interviennent dans la société et enfin, d'impulser des dynamiques de coopération entre les acteurs du territoire pour construire ensemble le monde de demain sur la Métropole, il est proposé d'allouer, pour 2023, une subvention d'un montant de 7 000 € à la Maison de l'apprendre.

26° - Pro Bono Lab à Lyon 3ème

Créée en 2011, l'association Pro Bono Lab est un laboratoire d'innovation citoyenne spécialisé en bénévolat et mécénat de compétences dont l'ambition est de permettre aux organisations à finalité sociale d'accéder aux compétences dont elles ont besoin. Pour ce faire, l'association Pro Bono Lab invente et essaime des formats d'engagement innovants en coopérant avec les entreprises, les fondations, les associations, les collectivités, les universités et les grandes écoles, en France et à l'étranger.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1715 du 17 octobre 2022, la Métropole a attribué une subvention de 8 000 € au profit de l'association Pro-Bono Lab.

En 2022, l'objectif de l'antenne AuRA de Pro Bono Lab était d'engager 40 jeunes de 16 à 30 ans, rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle dans des actions citoyennes au profit de 5 associations du territoire, en mobilisant 15 volontaires professionnels en soutien des jeunes (pour la phase de valorisation des compétences notamment). Les objectifs ont été atteints à plus de 80 % auprès des jeunes, la majorité estimant que le programme leur a permis de développer de nouvelles compétences.

En 2023, l'association souhaite poursuivre son travail pour favoriser l'inclusion sociale et urbaine, valoriser le citoyen, créateur de solidarité, et démocratiser l'engagement associatif et le partage de compétences, avec de nombreux impacts positifs : pour les associations, pour les personnes qui s'engagent et pour la société.

Le projet Pro Bono Explorers concerne 120 personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle (dont 80 jeunes de 16 à 30 ans), sur un programme de découverte et d'immersion dans le secteur associatif, permettant la prise de conscience de ses compétences et le développement des *soft skills* (qualités humaines qui s'acquièrent par l'éducation, le parcours de vie), comme l'écoute, la curiosité, l'esprit d'équipe.

Le principe est que chaque citoyen, peu importe son âge, son origine, son niveau de formation, a des compétences à partager au service d'un projet d'intérêt général. Ce projet se décline en 3 grandes étapes qui permettent aux jeunes de découvrir l'ESS, de rencontrer des professionnels d'horizons divers, et de vivre une expérience d'engagement collective enrichissante.

Les programmes d'engagement seront ainsi constitués des actions suivantes :

- sensibilisation à l'ESS et à la notion d'engagement et d'échanges avec des associations inspirantes,
- atelier de découverte des *soft-skills* et de leur importance sur le marché du travail,
- une journée d'engagement par les compétences répondant à des besoins d'associations du territoire,
- atelier de valorisation des compétences mises en œuvre pendant la journée d'engagement.

Le budget prévisionnel de l'association Pro-Bono Lab pour 2023 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	122 670	ventes / prestations	347 601
services extérieurs	125 848	État	212 600
autres services extérieurs	139 900	Régions Nouvelle Aquitaine/île de France/AuRA	143 000
impôts et taxes	8 000	Métropole et Métropole d'Aix-Marseille	27 000
charges de personnel	1 009 710	Département des Bouches du Rhône	50 000
autres charges	80 000	Villes de Paris/Bordeaux et Lyon	17 000
charges financières	3 000	autres produits	706 927
charges exceptionnelles	15 000		
Total des charges	1 504 128	Total des produits	1 504 128

Pour ses actions qui contribuent à la promotion de l'engagement, Il est proposé de reconduire, pour 2023, la subvention accordée en 2022, d'un montant de 8 000 € à l'association Pro-Bono Lab.

27° - L'association Tillandsia à Lyon 7ème

Créée en 2011, l'association Tillandsia se fixe pour but d'articuler pratiques de cinéma, travaux de recherche et transmission de savoirs. L'association dont les membres ont été formés à l'audiovisuel et aux sciences humaines et, plus particulièrement, à l'anthropologie, souhaite mettre ses savoir-faire au service de projets créatifs, éducatifs et collaboratifs, autant dans le champ de la jeunesse et de l'éducation populaire, que dans celui de la recherche et de l'enseignement.

Pour répondre à cet objectif, elle développe des actions protéiformes, réalise des films documentaires interrogeant les rapports entre les hommes et leur environnement.

Elle anime des ateliers d'éducation aux médias autour de la pratique de la radio dans le cadre de la formation civique et citoyenne à destination des volontaires en service civique sur le territoire métropolitain, notamment à Lyon mais également, à Villeurbanne, Vénissieux, Tassin-la-Demi-lune, Vaulx-en-Velin. Ces villes présentent, selon l'association, des enjeux similaires du point de vue de l'accès aux médias et de la représentation des quartiers dits populaires dans les médias traditionnels.

Dans le cadre de ses activités, l'association participe aux thématiques soutenues dans ce dispositif : éducation aux médias traditionnels, transmission des patrimoines culturels immatériels en lien avec les valeurs de vivre ensemble, responsabilité sociétale et humanisme et développement des capacités d'apprentissage et d'émancipation.

Le budget prévisionnel de l'association Tillandsia pour 2023 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	24 279	vente de produits/prestations de services	13 832
services extérieurs	5 613	État - DRAC	21 620
autres services extérieurs	1 310	Métropole	5 000
charges du personnel	47 400	Département Rhône - FDVA	3 000
		Ville de Lyon	3 000
		aides privées/fondation	24 000
		Département de la Loire	3 000
		autres communes	5 000
		autres produits de gestion	150
total des charges	78 602	Total des produits	78 602

Par conséquent, il est proposé d'allouer pour 2023 une subvention d'un montant de 4 000 € à l'association Tillandsia.

28° - L'association Air Play à Vaulx-en-Velin

L'association Air Play a pour but de faciliter l'accès aux loisirs, aux sports (promouvoir les pratiques sportives autour des jeux gonflables), à la culture, aux nouvelles technologies d'information et de communication, et de favoriser le lien social entre les habitants.

Elle développe ainsi des actions solidaires éducatives et citoyennes et lutte contre le racisme et l'exclusion. Elle soutient et accompagne les jeunes dans leurs projets socio-professionnels.

Elle anime des ateliers de journalisme qui permettent aux jeunes d'exprimer leur curiosité et d'agir comme de vrais journalistes à travers des *interviews*, des reportages filmés et réalisés par eux, mais, également elle organise divers ateliers, comme le théâtre (improvisation et mise en scène), la communication (comment s'adresser à un public), la photo/vidéo (comment utiliser un ordinateur, un appareil photo/vidéo, micro, montage et lumière).

Le projet est de pouvoir donner l'envie aux jeunes de s'engager et d'être investis dans la vie démocratique, d'acquérir de nombreuses compétences transférables dans les métiers de l'animation. Des missions d'engagement lors d'événements permettent aux jeunes qui le souhaitent, de s'investir durant les vacances scolaires, par exemple, en intervenant auprès des centres de loisirs ou lors d'actions menées en pied d'immeuble.

Le lieu d'intervention est au carrefour des Communes de Vaulx-en-Velin, Décines-Charpieu, Bron et Villeurbanne.

Le budget prévisionnel de l'association *Air Play* pour 2023 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	40 245	État	12 200
services extérieurs	10 555	Département - FDVA	3 000
autres services extérieurs	6 000	Métropole - politique de la ville quartiers d'été	15 000
charges du personnel	15 000	Métropole - vie associative (appel à projets engagement citoyenneté)	28 600
		Commune de Vaulx-en-Velin	13 000
emplois des contributions volontaires en nature	20 000	contributions volontaires en nature	20 000
total des charges	91 800	Total des produits	91 800

Pour ce projet qui participe aux thématiques liées à ce dispositif (éducation aux médias traditionnels, promotion de l'engagement, apprentissage de la citoyenneté, développement de la capacité d'apprentissage et d'émancipation), il est proposé d'allouer, pour 2023, une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association *Air Play*.

29° - L'association Entourage à Lyon 3ème

L'association Entourage a pour mission de lutter contre l'isolement des personnes en situation d'exclusion en favorisant la création de liens fraternels entre les personnes exclues et les personnes matériellement ou socialement plus aisées.

Elle a pour objectifs de :

- changer le regard et le comportement de chacun vis-à-vis des personnes en situation d'exclusion,
- aider le grand public à oser la rencontre avec les voisins en situation d'exclusion,
- proposer de nouveaux outils, notamment, numériques, comme l'application Entourage qu'elle a créé pour permettre à chacun d'agir à son échelle : les habitants, associations et personnes sans domicile fixe peuvent se connecter pour se connaître, échanger et mener ensemble des actions solidaires.

Elle met également, à disposition des associations pour faciliter leur travail de terrain, une application destinée aux associations de maraude. L'association accompagne et sensibilise 360 jeunes citoyens âgés de 6 à 18 ans sur le territoire métropolitain, dans une démarche de rencontre avec les personnes sans domicile fixe.

Elle a pour but d'aider à rompre l'isolement des personnes qui vivent dans la rue et est menée à travers 12 ateliers de sensibilisation d'une durée de 2 heures. Celle-ci est basée sur une pédagogie en lien avec les personnes sans domicile qui composent l'association, pour accompagner les riverains dans une démarche de rencontre avec les plus exclues.

Elle souhaite adapter et déployer ce projet auprès d'établissements scolaires et de MJC partenaires sur la Métropole telles que les MJC Confluence et Mermoz Pinel.

Le budget prévisionnel dédié au programme d'actions 2023 de l'association Entourage est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	360	vente de produits/prestations	1 000
services extérieurs	400	Métropole	8 000
autres services extérieurs	7 570	aides privées	5 000
impôts et taxes	141	autres produits de gestion courante	230
charges du personnel	4 466		
charges de fonctionnement	1 294	bénévolat	200
mise à disposition de biens et services	1 200	dons en nature	1 000
Total des charges	15 430	Total des produits	15 430

Pour ses actions qui contribuent à la promotion de l'engagement, il est proposé d'allouer, pour 2023, une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association Entourage.

30° - L'association Barbe à Pop à Lyon 7ème

L'association Barbe à Pop a été créée en 2007. Elle a pour but la promotion d'une culture artistique indépendante sous toutes ses formes sur le territoire métropolitain et régional, mais également de lutter contre toute forme de discrimination, d'aménager un espace collectif de réflexion et d'échanges pour créer du commun, au service de la cohabitation et de la cohésion sociale, de lutter contre les *fake news*, par l'éducation aux images. Elle favorise la prise de parole des publics marginalisés comme celle des jeunes exilés.

L'association programme des films documentaires, en présence de représentants de la recherche et de l'action citoyenne. Chaque mois, une ou plusieurs rencontres sont organisées sur des thématiques qui interrogent sur les crises actuelles (économique, politique, sociologique), aborde les questions de genre, environnement, racisme, migrations en lien avec artistes, chercheurs, acteurs citoyens, dans une diversité de lieux.

Le budget prévisionnel de l'association Barbe à Pop pour 2023 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	11 500	production vendue	5 000
services	4 614	État - DRAC	10 000
autres services	7 300	Métropole - vie associative - appel à projets engagement citoyenneté	10 000
salaires et traitement	31 200	Métropole - culture - appel à projets culture et solidarités	5 000

autres charges	386	Ville de Lyon	10 000
		fondations	15 000
Total des charges	55 000	Total des produits	55 000

Pour ses actions qui participent aux thématiques liées à ce dispositif (développement des capacités d'apprentissage et d'émancipation, éducation aux médias traditionnels, éducation à la tolérance et au débat, prévention de la violence), il est proposé d'allouer, pour 2023, une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association Barbe à Pop.

31° - L'association Jeunesse des cités Tase à Vaulx-en-Velin

L'association Jeunesse des cités Tase (Textiles artificiels du sud) organise des animations et rencontres sportives et culturelles afin de créer les conditions d'un mieux vivre ensemble entre anciens et nouveaux habitants du quartier de la Tase.

L'association intervient dans le domaine culturel en s'attachant à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine, notamment, celui des grandes cités Tase où il est question d'embellir le quartier grâce à une fresque retraçant l'histoire des lieux et des hommes qui ont façonné la cité.

Le champ des activités de l'association s'étend au-delà des questions patrimoniales car elle s'investit également sur des questions d'insertion, de médiation en lien avec les structures du quartier (centre social, CCO, conseils de quartiers des 2 communes, etc.) et elle participe à des événements sur le territoire métropolitain.

Elle souhaite réaliser un film de reconnaissance et valorisation de la citoyenneté à la Soie La Tase d'hier et aujourd'hui, pour demain. Cette action se veut l'héritière de l'histoire industrielle et populaire de la Métropole (le quartier Tase, construit autour de son usine, était le cœur battant de l'industrie textile lyonnaise au XX^{ème} siècle ; une histoire métropolitaine avant l'heure) à travers des témoignages de parents (impact de l'action sur l'engagement citoyen des jeunes).

La collecte des témoignages est programmée au printemps 2023 avec le montage du film qui devrait être réalisé en juin 2023. Une restitution publique avec présentation du film en entier est programmée en septembre 2023, accompagnée d'un banquet républicain.

Le budget prévisionnel dédié au programme d'actions de l'association Jeunesse des cités Tase est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achat de consommation et fournitures	2 850	produits/marchandises	200
location, transports, déplacements	2 800	État	1 200
entretien	950	Métropole	5 100
assurance	100	Commune de Vaulx-en-Velin	2 000
divers	1 800		
Total des charges	8 500	Total des produits	8 500

Pour ses actions qui participent aux thématiques liées à ce dispositif (transmission des patrimoines culturels immatériels en lien avec les valeurs de vivre ensemble, promotion de l'engagement, apprentissage de la citoyenneté), il est proposé d'allouer, pour 2023, une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association Jeunesse des cités Tase.

32° - Association AToU à Lyon 2ème

L'association AToU a pour but, au travers de la danse, et avec des thématiques issues de la recherche scientifique, de contribuer à l'amélioration des relations sociales dans la cité, de créer un espace où chacun pourra découvrir et développer ses capacités, renforcer sa confiance en soi et sa conscience citoyenne.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1398 du 16 mai 2022, la Métropole a attribué une subvention de 2 000 € au profit de l'association AToU.

En 2022, l'association a mené 17 ateliers amateurs avec une dizaine de résidents à la Maison communale des Bruyères (MCB) qui est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges ainsi qu'un pôle de soutien aux associations et aux initiatives locales à Sainte-Foy-lès-Lyon.

Elle a développé un partenariat avec des établissements culturels de la Métropole tels que Ramdam, un centre d'art à Sainte-Foy-lès-Lyon, et le CCO de Villeurbanne. En outre, l'association anime divers ateliers de danse participative et de réflexion citoyenne avec les habitants impliquant des personnes porteuses de handicap, des étudiants, des collégiens et mêlant art et sciences, avec pour thématique le cycle de la vie.

En 2023, elle souhaite poursuivre ses expérimentations pour encourager à croire en soi et aux autres en mobilisant sa propre histoire de vie à travers une démarche personnelle et collective de création.

Le budget prévisionnel de l'association AToU est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	6 861	recettes propres	24 720
services extérieurs	1 851	État - DRAC	18 000
autres services extérieurs	23 490	Métropole - solidarité éducation	3 500
		Métropole - vie associative - appel à projets engagement citoyenneté	7 500
charges du personnel	56 298	Ville de Lyon	5 000
		Département - FDVA	2 000
		sociétés civiles captation	3 000
		autres produits	9 480
		mécénat et autres partenaires	15 300
mise à disposition de locaux et du personnel	12 000	mise à disposition de locaux et du personnel	12 000
Total des charges	100 500	Total des produits	100 500

Pour ses actions qui contribuent à l'apprentissage de la citoyenneté, à l'éducation à la tolérance et au débat, prévention de la violence, il est proposé de reconduire, pour 2023, la subvention accordée en 2022, d'un montant de 2 000 € à l'association AToU.

33° - Association L'ornithorynque à Lyon 1er

L'association L'ornithorynque a pour but la création, production, promotion de spectacles vivants toutes disciplines confondues en France et à l'étranger. Elle organise des rencontres et échanges culturels entre personnes de pays différents. Elle anime des ateliers enfants et adultes et impulse des projets éducatifs et pédagogiques dans les milieux scolaires, socio-éducatifs, associatifs.

En 2023, elle souhaite informer et débattre des questions démocratiques avec des élèves de collèges à partir du texte *Matin brun* de Franck Pavlof. Il s'agit d'une lecture musicale de l'œuvre, d'une durée de 15 minutes, qui sert de point de départ pour évoluer vers une réflexion et un débat autour de l'importance des questions démocratiques.

À l'issue du débat, un temps d'atelier est proposé aux élèves sur la base des techniques du théâtre forum. La méthode utilisée est empruntée au théâtre interactif issu du théâtre de l'opprimé, créée au Brésil par Augusto Boal dans les années 1960. Elle permet de mettre en scène différentes problématiques sur lesquelles le public est ensuite invité à interagir.

Deux interventions seront menées au sein des établissements Clément Marot (Lyon 4ème) et Déborde (Lyon 6ème).

Le budget prévisionnel dédié au projet de l'association L'ornithorynque pour 2023 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
services extérieurs	200	Métropole	1 540
autres services extérieurs	460	autres produits	660
charges de personnel	1 540		
Total des charges	2 200	Total des produits	2 200

Pour son projet qui participe aux thématiques liées à ce dispositif (apprentissage de la citoyenneté, éducation à la tolérance et au débat, prévention de la violence), il est proposé d'allouer, pour 2023, une subvention d'un montant de 1 500 € à l'association L'ornithorynque.

34° - Association Langue pendue à Lyon 2ème

L'association Langue pendue a pour but d'éduquer, développer, promouvoir et favoriser l'accès à la culture cinématographique quelle que soit sa nationalité.

Les missions de l'association se focalisent, notamment, sur le genre des faux documentaires (documenteurs). Elle organise des festivals, de séminaires, conférences, sessions de formation, expositions, spectacles.

En 2023, elle organise la 8^{ème} édition de son festival *On vous ment !* L'objectif principal de cette année sera d'amener un public plus large à s'intéresser au genre documenteur et à analyser les codes qu'il questionne en programmant des séances plus ambitieuses et populaires, ainsi qu'en organisant des séances off à destination des publics scolaires dans le cadre d'actions d'éducation à l'image.

Pour sa 8^{ème} édition, le festival *On vous ment !* proposera une programmation avec, notamment, un panel autour des documenteurs japonais (5 films présentés), une ouverture en présence de Eric Idle (des Monty Pythons) pour son film culte *The Rutles*, une séance de courts métrages mettant à l'honneur de célèbres réalisateurs (David Cronenberg, Chris Marker, Bong Joon Ho et Terry Gilliam).

Le festival a également intégré le dispositif lycéens et apprentis au cinéma qui permettra de faciliter l'accès au festival des scolaires.

Le budget prévisionnel de l'association Langue pendue est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	2 200	ventes produits / prestations	1 190
services extérieurs	220	Métropole	2 000
autres services extérieurs	4 350	Ville de Lyon	3 000

autres charges gestion courante	2 500	autres produits de gestion courante	1 580
		reprise sur amortissement	1 500
mise à disposition de locaux et du personnel	50 100	mise à disposition de locaux et du personnel	50 100
Total des charges	59 370	Total des produits	59 370

Pour ses actions qui participent aux thématiques liées à ce dispositif (éducation aux médias, éducation à la tolérance et au débat, prévention de la violence, développement des capacités d'apprentissage et d'émancipation), il est proposé d'allouer, pour 2023, une subvention d'un montant de 1 500 € à l'association Langue pendue.

35° - Observatoire des armements, centre de documentation recherche paix et conflits (CDRPC) à Lyon 5ème

L'association CDRCP a pour objet de rassembler et de diffuser le maximum d'informations concernant la paix et les conflits, de conduire des recherches et de participer à des campagnes d'opinion concernant la paix et le désarmement ainsi que de défendre et d'assister les victimes des conflits et de leur préparation par tous les moyens légaux à sa disposition.

Elle tente une 1^{ère} expérience en proposant un parcours de formation pour découvrir, monter en compétences et maîtriser le langage des médias.

Les modules d'animation invitent à interroger la place du militaire dans nos sociétés et portent un regard critique sur la guerre promue comme la seule façon de résoudre les conflits. L'ensemble des médias véhicule des imaginaires tels que la compétition, l'élimination de l'autre comme des évidences.

L'idée est de favoriser le désarmement par l'éducation aux jeux vidéo. L'action est à destination des jeunes de 15 à 25 ans de tous horizons (élèves de collège, de lycées, jeunes en décrochage scolaire, en foyer d'accueil, fréquentant les structures socio-culturelles de leur quartier). Les premières animations sont les suivantes : association ACOLEA, mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), lycée Alfred de Musset, MJC de Saint-Just et Apprentis d'Auteuil.

Le budget prévisionnel dédié au programme d'actions 2023 de l'Observatoire des armements, CRDCP est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	4 500	vente de produits prestations	10 000
services extérieurs	500	Métropole	5 000
autres services extérieurs	800	fonds propres	5 738
charges du personnel	9888	contributions volontaires	0
autres charges de gestion	1 550		
emplois contributions volontaires	3 500		
Total des charges	20 738	Total des produits	20 738

Pour son projet qui participe aux thématiques liées à ce dispositif (éducation aux médias, développement des capacités d'apprentissage et d'émancipation), il est proposé d'allouer, pour 2023, une subvention d'un montant de 2 000 € à l'Observatoire des armements, CRDCP.

36° - Bourse du travail à Lyon 3ème

L'association Bourse du travail a pour objet de renseigner des salariés pour tout ce qui concerne le droit du travail, l'information et la consultation pour certaines organisations syndicales de salariés. Elle se réfère aux textes officiels législatifs relatifs au droit du travail.

Elle renseigne au guichet, au téléphone et donne des réponses aux questions posées sur le site par les salariés ayant des difficultés liées à leurs activités professionnelles et aux syndicats de salariés en ce qui concerne le code du travail, les conventions collectives. Elle apporte une aide pour la rédaction de courrier et fait de l'orientation aux salariés dans leurs démarches.

Le budget prévisionnel de l'association Bourse du travail pour 2023 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	1 300,00	cotisations Confédération nationale du travail (CGT)	13 890,00
frais de transports	600,00	cotisations Confédération française démocratique du travail (CFDT)	6 840,00
abonnement	2 600,00	cotisations Fédération syndicale unitaire (FSU)	2 260,00
assurance	110,00	Métropole	13 320,00
frais de gestion	130,00	Ville de Lyon	6 000,00
charges du personnel	32 938,12		
téléphone	650,00		
site	170,00		
excédent	3 811,88		
Total des charges	42 310,00	Total des produits	42 310,00

Pour ses actions qui contribuent à l'apprentissage de la citoyenneté, il est proposé d'allouer, pour 2023, une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association Bourse du travail.

III - Modalités de soutien de la Métropole

Pour les subventions ne donnant pas lieu à conventionnement, le versement des subventions interviendra en une fois, à la suite de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Les structures subventionnées devront transmettre le bilan qualitatif et financier du programme d'actions subventionné comprenant un tableau synthétique mettant en regard le budget prévisionnel et les dépenses réellement réalisées et intégrant les contributions reçues de tous les autres financeurs dans un délai de 6 mois suivant la fin de réalisation du programme d'actions, ainsi que le bilan et le compte de résultat et les annexes du dernier exercice clos, certifiés, le cas échéant, par le Commissaire aux comptes et du rapport d'activités approuvés par l'assemblée générale du bénéficiaire.

La Métropole se réserve le droit de contrôler l'activité des associations subventionnées et de demander le remboursement total ou partiel de la subvention si l'objet concerné par la demande de subvention n'est pas réalisé. À ce titre, la subvention versée qui n'aurait pas été affectée à sa destination ou excède le coût réel des dépenses engagées devra faire l'objet d'un remboursement total ou partiel à la Métropole.

Concernant l'association Lyon la Duchère, les modalités de versement seront définies dans une convention ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 172 000 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé, pour l'année 2023,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Lyon la Duchère définissant les principes de partenariat entre cette association et la Métropole ainsi que les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 172 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P39O5780.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 23 mai 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230522-304723-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 mai 2023 Date de réception préfecture : 23 mai 2023
